

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS
1^{ER} SEMESTRE 2022

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 janvier 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à
onze heures trente, le Comité syndical, dûment
convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la
présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert
BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD –
M. Claude MANILLIER - M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Michel BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin
VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine
PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ -
M. Denis LINGLIN, délégué de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE
- M. Régis PETIT, suppléant de M. Christophe MAYET

- Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude
MANILLIER – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir
à M. Marin GAILLARD

- Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ –
Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER –
M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER

– M. Cyril DEMOLIS – M.

Christophe SONGEON – M. J

Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves

CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 septembre 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/02/22

Publié ou notifié le 02/02/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 janvier 2022

ADOPTION DES
COTISATIONS DES
EPCI MEMBRES DU
POLE
METROPOLITAIN

N° CS2022-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à
onze heures trente, le Comité syndical, dûment
convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la
présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert
BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD –
M. Claude MANILLIER - M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Michel BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin
GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin
VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine
PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ -
M. Denis LINGLIN, délégué de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE
- M. Régis PETIT, suppléant de M. Christophe MAYET

• Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude
MANILLIER – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir
à M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ –
Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER –
M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER

– M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M.
M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves
CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN

ADOPTION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : Sept euros et soixante-quinze centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 10 décembre 2021, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.75 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2022 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/02/22

Publié ou notifié le 02/02/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter of the seal reads 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 janvier 2022

ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF
2022

N° CS2022-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à onze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Claude MANILLIER - M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ - M. Denis LINGLIN, délégué de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE - M. Régis PETIT, suppléant de M. Christophe MAYET

- Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER

– M. Cyril DEMOLIS – M.

Christophe SONGEON – M. J

Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves

CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Primitif Principal 2022

Ce dernier s'équilibre

➤ en fonctionnement à

DEPENSES : 4 002 798.50 euros

RECETTES : 4 002 798.50 euros

➤ et en investissement à

DEPENSES : 276 001.98 euros

RECETTES : 276 001.98 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/02/22

Publié ou notifié le 02/02/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular, featuring a central figure holding a staff and a sunburst above their head. The text around the seal reads 'Métropole Française du Genevois' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 janvier 2022

CONTRIBUTION
2022 DU POLE
METROPOLITAIN
AU GLCT GRAND
GENEVE

N° CS2022-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à onze heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 21 janvier 2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Claude MANILLIER - M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ - M. Denis LINGLIN, délégué de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE - M. Régis PETIT, suppléant de M. Christophe MAYET

• Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER

– M. Cyril DEMOLIS – M.

Christophe SONGEON – M. J

Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves

CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN

CONTRIBUTION 2022 DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT GRAND GENEVE

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS délibération CS2022-02 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2022,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres .
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».
- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2^{ème} Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 25 novembre 2021, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2022 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2022 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

Budget GLCT 2022			
	Recettes GLCT (Taux à 1,10)	595 333,00	541 211,82
		CHF	€
Genève	Répartition au nombre de voix - 8 voix	303 619,83	276 018,03
	Canton de Genève (7)	265 667,35	241 515,77
	Ville de Genève (1)	37 952,48	34 502,25
Vaud	Répartition égale entre les parties	53 579,97	48 709,06
	RégionNyon	26 789,99	24 354,53
	Etat de Vaud	26 789,99	24 354,53
France	Répartition au nombre de voix - 12 voix	238 133,20	216 484,73
	Région Auvergne-Rhône-Alpes (3)	59 533,30	54 121,18
	Conseil départemental de l'Ain (2)	39 688,87	36 080,79
	Conseil départemental de la Haute-Savoie (2)	39 688,87	36 080,79
	Pôle métropolitain du Genevois français (5)	99 222,17	90 201,97

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 90 201,97 € pour 2022.

En complément de la délibération approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2022, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2022 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 90 201.97 € selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2022 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220128-VFCS2022_04-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 02/02/22
Publié ou notifié le 02/02/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, seated on a throne. The figure is surrounded by a wreath. The text 'Métropole Française du Genevois' is written around the perimeter of the seal, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 février 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 février 2022

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –

Mme Marie-Pierre BERTHIER -

M. Cyril DEMOLIS - M. Bern

CHEMINAL - M. Michel MERMIN - M. Florent BENOIT -

M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET - M. Yves

MASSAROTTI - M. Jean-Claude GEORGET - M. Marin

GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN - M. Benjamin

VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical les comptes rendus des réunions du Comité syndical du 28 janvier 2022 et du 10 décembre 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes rendus des réunions du Comité syndical du 28 janvier 2022 et du 10 décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/22

Publié ou notifié le 04/03/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 février 2022

ADOPTION DU
DOCUMENT
PORTANT LES
PRINCIPES
D'ACTIONS
METROPOLITAINS
POUR LE
LOGEMENT ET
L'HABITAT

N° CS2022-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 février 2022

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –

Mme Marie-Pierre BERTHIER**M. Cyril DEMOLIS – M. Bern****CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT -****M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves****MASSAROTTI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin****GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M. Benjamin****VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES**

ADOPTION DU DOCUMENT PORTANT LES PRINCIPES D'ACTIONS METROPOLITAINS POUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Le territoire du Genevois français a initié en 2019 un Schéma métropolitain de l'Habitat et du Logement (SMHL) pour établir un certain nombre de principes visant à un développement plus serein du territoire. Au fur et à mesure de son élaboration, et pour répondre très concrètement aux besoins des collectivités membres, la dimension planificatrice du schéma a évolué plus concrètement vers des principes d'actions métropolitains opérationnels, préfigurant l'animation et l'accompagnement du Pôle métropolitain en matière d'habitat et de logement.

CONTEXTE

Le Genevois français est l'un des territoires de France métropolitaine où la croissance démographique est la plus forte, notamment liée à l'attractivité de la Suisse voisine qui génère d'importants soldes migratoires. Dans deux cas sur trois, les nouveaux habitants du Genevois français proviennent de l'extérieur du territoire, et ce, dans une proportion de plus en plus importante lorsqu'on se rapproche de la frontière. Cette dynamique migratoire s'appuie en majorité sur de jeunes actifs qui contribuent à modérer le vieillissement de la population dans le Genevois français, à l'exception des Communautés de communes Arve et Salève et Faucigny-Glières qui présentent un profil démographique vieillissant par rapport à la moyenne française.

En termes de revenus, le Genevois français présente des revenus médians très supérieurs aux moyennes nationales. La Communauté de Communes du Genevois et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sont respectivement première et seconde du classement des revenus médians à l'échelle nationale. Cependant, ces revenus médians élevés cachent des inégalités très importantes. La mesure de l'écart interdécile, c'est à dire l'écart de revenu entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres du territoire, qui est de 3.4 à l'échelle française, est systématiquement supérieure dans le Genevois français. Il dépasse même les 5 points pour les habitants du Pays de Gex, du Genevois et d'Annemasse Agglomération, ce qui signifie que, parmi ces habitants, les 10% les plus riches ont un revenu au moins 5 fois supérieur aux 10% les plus pauvres.

La pression démographique couplée aux très forts revenus et aux inégalités qu'ils génèrent, emporte de nombreuses conséquences pour l'habitat et le logement.

Les politiques publiques tentent de pallier des prix tirés vers le haut en évitant le décrochage des ménages les plus précaires (bénéficiaires des différentes catégories de logements sociaux) mais peinent à couvrir les ménages intermédiaires qui subissent les prix du marché tout en étant exclus de politiques publiques d'aides sociales.

Le parc de logement est relativement récent, avec une dynamique de construction très forte depuis les années 1990. Dans le Pays de Gex, le Genevois, Arve et Salève et le Pays Rochois, plus d'une résidence principale sur deux a été construite après 1991. Cependant, un parc plus énergivore est surreprésenté à Annemasse Agglomération et dans le Pays Bellegardien, qui présentent aussi des revenus des ménages plus faibles. La part des appartements est importante dans le Genevois français et tend à se renforcer compte-tenu des politiques de densification à l'œuvre sur le territoire.

Le caractère hors normes du Genevois français implique de grandes difficultés pour la plupart des ménages, à réaliser un itinéraire résidentiel choisi. Pourtant le logement est l'une des principales clés d'intégration dans le territoire : permettre aux ménages de se loger dans de bonnes conditions (qualité, accessibilité et prix du logement) préserve le territoire de certains impacts environnementaux et sociaux et contribue à sa vitalité socio-économique.

ENJEUX

Dans le Genevois français, la spécialisation territoriale de l'offre de logement dans le territoire est de nature à empêcher le parcours résidentiel des ménages au sein des collectivités membres. En effet, les ménages les plus pauvres ou avec des revenus « en euros », trouvent difficilement à se loger dans le territoire, ce qui les conduit à s'éloigner de leur lieu de travail, à accepter des conditions de logements plus précaires, et à augmenter la part de leur budget dévolue au logement et aux déplacements. Alors que **certains territoires du Genevois français connaissent déjà une saturation du marché du logement, d'autres collectivités du Genevois français sont amenées à connaître des mutations importantes**, avec des indicateurs qui témoignent d'une saturation en cours. L'expérience des collectivités doit permettre de traiter les saturations existantes et de réorienter les mutations en cours.

Par ailleurs, **le modèle de production de logement dominant dans le Genevois français n'est pas satisfaisant** à plus d'un titre : il n'offre pas la diversité suffisante pour garantir l'accès de tous les types de ménages à l'habitat et n'offre pas la qualité espérée, dans la mesure où la rentabilité des opérations prime. Ce modèle de production n'est pas supportable sociologiquement, et ne contribue pas à inscrire le Genevois français sur une trajectoire de transition écologique.

L'enjeu de l'**opérationnalisation** est central pour les collectivités du Genevois français. La nécessité de mettre en place des stratégies pour maîtriser le rythme et la localisation du développement, la qualité et les coûts est partagée par tous. Elles mettent déjà en place, à travers leurs Programmes Locaux de l'Habitat, leurs Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et d'autres démarches, des politiques de maîtrise de la consommation foncière ou de production de logements abordables pour répondre aux phénomènes non maîtrisés. Des objectifs territorialisés de production et d'offre à privilégier ont été définis pour répondre aux besoins des ménages. Même s'il est difficile d'en mesurer pleinement l'impact, les actions entreprises en matière de foncier, de logement social, de logement abordable ou d'urbanisme réglementaire ont certainement permis à des ménages de trouver satisfaction. Le décalage entre les objectifs des politiques publiques et la réalité reste très fort, alors que le développement ne s'arrête pas et emporte avec lui de nombreux coûts de gestion pour les collectivités.

STRATEGIE & PRINCIPES D'ACTIONS

La stratégie et les principes d'actions métropolitains pour l'habitat et le logement du Genevois français s'articulent autour de cinq axes qui répondent aux enjeux du territoire. Les deux premiers sont transversaux, les trois suivants concernent l'accompagnement du Pôle métropolitain et les dispositifs opérationnels des collectivités membres.

– Travailler avec et pour les ménages :

La planification et les stratégies des collectivités doivent répondre aux besoins des ménages. La difficulté de certains ménages à réaliser un itinéraire résidentiel a des conséquences pour les ménages eux-mêmes (taux d'effort, endettement) mais aussi pour le territoire (impacts environnementaux liés à la piètre qualité énergétique des logements, trajets domicile – travail allongés, etc.). Il s'agit donc de répondre aux besoins de ménages-cibles, pour lesquels les possibilités de logement doivent être élargies, notamment les ménages avec des « revenus en euros » dans le Genevois français. La définition des objectifs par les besoins se fera en tenant compte des nécessaires solidarités entre les collectivités pour favoriser la diversité.

Les communes et collectivités du Genevois français ont un rôle très opérationnel et une légitimité forte pour contribuer à la définition des ménages – cibles. L'identification des ménages-cibles nourrit le discours et les modalités de coopération avec les partenaires institutionnels (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, l'Etat français, mais aussi les cantons de Genève et Vaud dans le cadre du Grand Genève) et partenaires techniques qui auront un rôle de propositions de moyens pour développer une offre adaptée aux ménages-cibles.

– **Equilibrer et maîtriser le développement territorial :**

Accompagner et systématiser l'approche par les ménages cibles permet de compléter les objectifs de maîtrise du développement par des objectifs qualitatifs et d'améliorer leur mise en œuvre. En effet, les planifications en vigueur témoignent d'une volonté de limiter l'étalement urbain et de diminuer le volume de logements mis sur le marché. Il convient d'accentuer, de renforcer et de poursuivre la mise en œuvre de cette ambition en y apportant une dimension qualitative pour garantir les solidarités et réciprocity territoriales, et inscrire le territoire sur la trajectoire de transition écologique.

– **Améliorer la maîtrise du foncier et de l'aménagement :**

La politique foncière est l'un des thèmes sur lequel les pratiques sont les plus hétérogènes dans le Genevois français alors qu'elle constitue l'un des axes de progrès à privilégier. Il faut donc assurer la répliquabilité et le déploiement des politiques publiques en matière de stratégie foncière (plans d'actions fonciers, moyens dédiés), urbanisme réglementaire (outils réglementaires de planification) et d'aménagement (procédures d'aménagement type ZAC).

– **Organiser le marché :**

Le prix du foncier est souvent déterminant pour l'équilibre financier de l'opération et se répercute dans le coût final du logement. Organiser le marché permet de répondre aux besoins des ménages-cibles qui ne peuvent se loger dans le marché libre et ne peuvent prétendre à l'offre sociale, en favorisant une offre maîtrisée.

– **Avoir une approche commune de la qualité de l'habitat :**

Etablir un socle d'exigences commun en matière de qualité, entendue depuis l'espace public jusqu'à l'intérieur du logement, pour répondre aux usages des ménages et aux évolutions sociétales (télétravail, consommations énergétiques, pratiques de mobilité, lutte contre le réchauffement climatique, etc.). La qualité de vie des habitants dépend largement du lien entre logement, mobilité et aménités urbaines.

L'ambition portée par ces principes d'actions pourrait s'éteindre, le Pôle métropolitain s'engage donc au bénéfice d'une feuille de route annualisée, précisant la déclinaison opérationnelle des principes d'actions, telle que déclinée dans la boîte à outils.

BOITE A OUTILS

Les principes d'actions métropolitains pour l'habitat et le logement se déclinent opérationnellement pour accompagner les collectivités membres dans la concrétisation de leurs actions pour l'infléchissement des dynamiques à l'œuvre. Pour passer le cap aux côtés des collectivités membres, le Pôle métropolitain du Genevois français déploie un plan d'actions précisés dans une feuille de route pour les trois prochaines années.

– **Favoriser l'échange et le partage d'expériences**

Le Pôle métropolitain met en place un espace d'animation et d'échanges au service des collectivités membres pour construire des réponses adaptées aux habitants du Genevois français et favoriser les parcours résidentiels, autour des enjeux suivants :

- Connaître et comprendre les stratégies engagées par les collectivités membres, estimer leurs effets à l'échelle du Genevois français.
- Partager des expériences concrètes sur des opérations permettant d'apprendre réciproquement des réussites et échecs en favorisant des témoignages sur des situations vécues par les élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités.
- Associer étroitement les partenaires pour leurs apports d'expertise et d'innovation.

– **S'inscrire dans une logique de trajectoire, souple et évolutive**

En s'inscrivant dans une logique de trajectoire, qui se réalise au fil du temps, à la fois ressource et moteur, il s'agit d'affirmer et d'assurer la concrétisation d'une stratégie commune au Genevois français. Cela permettra aux partenaires institutionnels et professionnels d'être avertis de la nécessité d'être force de proposition pour accompagner cette nouvelle trajectoire du « système habitat » et aux territoires voisins (Grand Genève et au-delà) d'être éclairés sur la stratégie du Genevois français sur l'accueil de la population.

– **3 chantiers prioritaires à court terme**

Le Pôle métropolitain du Genevois français, au regard des enjeux prioritaires exprimés par ses collectivités membres, identifie trois premiers chantiers :

- Répondre aux besoins de ménages-cibles aujourd'hui en difficulté pour se loger dans le territoire, améliorer la capacité à habiter de ces ménages en leur offrant des produits adaptés à leurs ressources et à leurs besoins, tout en répondant aux contraintes du territoire, et tout particulièrement pour les catégories suivantes :
 - Ménage familial actif aux revenus moyens, non prioritaire pour le logement social et souhaitant accéder à la propriété,
 - Jeune ménage souhaitant s'installer dans le territoire avec des revenus éligibles au logement social,
 - Ménage retraité en phase de dépendance accrue, souhaitant trouver un logement plus adapté,
 - Ménage précarisé devant trouver un logement répondant à l'évolution de sa situation.
- Allier production de logement abordable et qualité du logement en :
 - Recensant des expériences de production de logement abordable et en vérifiant leur capacité à loger des ménages cibles, mettre en exergue les conditions de réussite, définir une sémantique commune sur les produits et ménages potentiellement concernés.
 - Construisant un socle d'exigences commun en matière de qualité des logements et de réponse aux enjeux sociétaux (télétravail, thermique des bâtiments, pratiques de mobilité, lutte contre le réchauffement climatique etc.)
- Intégrer des indicateurs de l'habitat au sein de l'observatoire statistique du Pôle métropolitain.

D'autres chantiers sont d'ores et déjà identifiés :

- La définition d'objectifs chiffrés en ce qui concerne la production de logement dans le Genevois français,
- Un travail sur les modalités d'acceptation de la densité dans les opérations urbaines,
- L'association des habitant.e.s aux démarches relatives à l'habitat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PARTAGE** les enjeux du territoire en matière d'habitat et du logement ;
- **AFFIRME** sa volonté de passer un cap à l'échelle métropolitaine en s'attachant à mettre en œuvre les 5 principes fondamentaux proposés dans le schéma ;
- **ADOpte** les principes d'actions pour le logement et l'habitat, permettant ainsi de **S'ENGAGER** en faveur des trois chantiers prioritaires dans le cadre du plan d'actions 2022-2026 ; et de **METTRE EN ŒUVRE** les conditions de la prise en compte du Schéma et de participation des collectivités membres au plan d'actions de l'habitat et du logement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/22

Publié ou notifié le 04/03/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 février 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 février 2022

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –

Mme Marie-Pierre BERTHIER**M. Cyril DEMOLIS – M. Berna****CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT -****M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves****MASSAROTTI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin****GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M. Benjamin****VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES**

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière d'aménagement et de développement du territoire métropolitain, il a pour missions « la coordination et l'harmonisation des documents d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat de ses membres, notamment dans le cadre de la démarche InterSCOT et du projet de territoire Grand Genève ; [...] *la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière et la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle appuyant les actions portées par ses membres et liées à l'aménagement et au développement du territoire métropolitain ; [...]* « *la mise en place d'actions et de plateforme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins et partenaires du Genevois français et du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise* » ;

Vu la feuille de route du mandat 2020-2026 adoptée le 26 mars 2021 en Comité syndical comprenant notamment pour objectif « *d'élaborer un SCOT infra-métropolitain, avec le périmètre le plus large possible et selon les volontés des EPCI concernées ; ainsi que de recréer une démarche InterSCOT, intégrant les EPCI de SCOT dépassant les limites du Pôle métropolitain, dans un esprit de coordination, voire de fusion des périmètres, selon les volontés des EPCI et syndicats porteurs de SCOT concernés.* »

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

La Fédération regroupait, en 2021, 323 établissements publics de SCOT. Depuis le 1er janvier 2022, la Fédération Nationale des SCOT a ouvert ses adhésions aux « partenaires associés », structures non porteuses de SCOT.

L'adhésion à la Fédération nationale des SCOT permettrait :

- D'une part, de s'impliquer dans un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élu.e.s et des technicien.ne.s par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...).
- D'autre part, de porter un discours cohérent et partagé avec les structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élu.e.s locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élu.e.s et/ou de professionnel.le.s de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

La cotisation pour l'année 2022 s'élèverait à 1 000 euros. Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Considérant la feuille de route politique du Pôle métropolitain qui prévoit la détermination d'un périmètre de SCOT métropolitain et la refonte de la démarche InterSCOT, et compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Pôle métropolitain du Genevois français à rejoindre la Fédération

nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérent.e.s, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français puisse adhérer à la Fédération Nationale des SCOT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français à la Fédération nationale des SCOT pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2022, à hauteur de 1000 € en tant que « partenaire associé » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à siéger aux instances décisionnelles de la Fédération nationale des SCOT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette adhésion et signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/22

Publié ou notifié le 04/03/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 février 2022

OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
(MOT) ADHESION ET
CONTRIBUTION 2022

N° CS2022-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 février 2022

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –

Mme Marie-Pierre BERTHIER –

M. Cyril DEMOLIS – M. Bern

CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT -

M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves

MASSAROTTI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin

GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M. Benjamin

VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) ADHESION ET CONTRIBUTION 2022

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures »). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2022 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au Budget principal 2022 du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mandater le versement de la cotisation 2022 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220224-CS2022_08-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/22
Publié ou notifié le 04/03/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOQUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLIERS

– M. Bernard BOCCARD – M. YVES

**Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 février 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 février 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/04/22

Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
INNOVALES ET DE
LA FEUILLE DE
ROUTE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

N° CS2022-10

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 27

Pouvoirs : 2

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLIERS**– M. Bernard BOCCARD – M. YVES****Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN****ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INNOVALES
ET DE LA FEUILLE DE ROUTE 2022**

Vu le rapport d'activité 2021 de l'action InnoVales au titre de cette convention cadre ci-annexée,

Vu le projet de feuille de route 2022 ci-annexé,

Vu le projet de convention d'exécution annuelle 2022 ci-annexé,

Le Pôle métropolitain du Genevois français, a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable, inclusif et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés.

Cette stratégie a révélé un enjeu de développement économique fort pour ce territoire qui souhaite développer une économie inclusive et ouverte au plus grand nombre aux cotés des clusters, pôles de compétitivités performants, et des agences et services économiques de proximité afin de maintenir un équilibre social global sur son territoire. Le soutien à l'innovation sociale, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'entrepreneuriat solidaire font partie de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain. Les enjeux, à l'échelle du Genevois français, résident dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables et d'autre part, d'accompagner les entreprises existantes sur les sujets d'innovation sociale ou entrepreneurs sur le volet juridique de l'ESS.

Par ailleurs, du fait de sa forte activité économique et touristique, le Genevois français est particulièrement concerné par les enjeux du changement climatique et la nécessité d'agir pour la réduction de la pollution atmosphérique, et s'est engagé dans une démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

La convention annuelle 2022 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, a pour objectif d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition écologique, énergétique, écologique et solidaire sur le territoire.

La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes :

- AXE 1 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires, Economie Circulaire...).
- AXE 2 - Favoriser la transition énergétique, écologique, circulaire et solidaire sur le Genevois français auprès des citoyens collectivités locales et des entreprises.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association InnoVales, pour la réalisation de la feuille de route 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220324-CS2022_10-DE

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 400 € à l'association InnoVales pour l'année 2022 selon les modalités fixées dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2022 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/04/22

Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

AVIS SUR LE
CONTRAT DE PLAN
REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT
DES FORMATIONS
ET DE
L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE
(CPRDFOP)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

N° CS2022-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLIERS**– M. Bernard BOCCARD – M. Yves****Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN**

AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPRDFOP)

Préambule

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle pour la période 2022-2028. L'élaboration d'un CPRDFOP permettra à tous les acteurs publics engagés sur des sujets de transition professionnelle de s'exprimer sur les grands enjeux couverts par ce document.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de l'emploi/formation, se doit de s'inscrire dans les actions stratégiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au regard du partenariat historique établi entre le Pôle métropolitain et la Région sur ces sujets spécifiques, il est primordial que le CPRDFOP tienne compte des atouts et potentiels offerts par le contexte transfrontalier du Grand Genève. Il s'agit de partager avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une stratégie ciblée d'intervention publique, centrée sur le soutien aux formations professionnelles certifiantes, qualifiantes, de faciliter l'orientation des jeunes du secondaire, collégiens et lycéens, mais aussi jeunes diplômés, s'assurer de la mise en place et maintien d'acteurs de proximité pour l'accompagnement des jeunes, des salariés en reconversion, des demandeurs d'emploi et d'accélérer leur retour à l'emploi pour accompagner les entreprises du Genevois français.

Le Pôle métropolitain souhaite porter, à l'occasion de la consultation CPRDFOP, les orientations de sa stratégie de développement économique et de l'emploi-formation. Pour cela, il convient d'évoquer les outils et moyens mis en place tels que la cellule Employabilité, la coordination aux côtés du Canton de Genève du réseau des centres associés de la Cité des Métiers du Grand Genève mais aussi le programme d'actions du club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.

1. Le Grand Genève et le Genevois français, des accélérateurs de la transition professionnelle pour la Région Auvergne Rhône Alpes

La Suisse est le pays le plus compétitif et parmi les plus innovant du monde selon plusieurs classements internationaux. La Suisse romande, et plus particulièrement le canton de Genève, accueille le CERN, une trentaine d'organisations internationales, près de 240 ONG (la Genève internationale), des multinationales leaders mondiales, les plus grands acteurs du secteur bancaire, de la finance, du négoce, de l'horlogerie et de la santé. Genève doté d'un aéroport international, est également une place économique internationale majeure.

Le Genevois français, frontalier du canton de Genève et du canton de Vaud, se situe à l'articulation des atouts de la Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes : il compte 425 000 habitants pour 117 000 emplois. Il constitue la partie française du Grand Genève, deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes avec un million d'habitants. La Région Auvergne Rhône-Alpes est d'ailleurs pleinement active sur ce périmètre en tant que membre du GLCT Grand Genève mais aussi du Comité Régional Franco-Genevois.

Dynamique, le Genevois français connaît une croissance démographique exceptionnelle et accueille près de 10 000 habitants supplémentaires par an. Fort de ses 22 500 entreprises, le Genevois français connaît également une très forte dynamique en termes de création d'entreprises (4 500 créations/an soit 2 fois plus en moyenne qu'à l'échelle AURA) et d'emplois (6.4% de taux de chômage, -7.4% au 4ème trimestre 2021 contre 7% en AURA). Le pouvoir d'achat est 1,37 fois plus élevé que la moyenne nationale offrant des opportunités économiques pour le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'agriculture de proximité.

Cette attractivité et ces atouts sont liés à la proximité de Genève (Aéroport International et son écosystème économique). Le Genevois français compte un nombre d'acteurs économiques de poids dans les filières de la mécanique, aéronautique, santé, l'alimentaire, le bien être, l'habitat durable et le sport. Le tissu productif y est encore bien présent même s'il est actuellement durement frappé par la crise internationale et connaît de profonde mutation notamment dans le secteur automobile et aéronautique avec la transition énergétique en œuvre. Les emplois liés à l'industrie et aux services aux industries sont ici deux fois supérieurs à la moyenne régionale.

Cette diversité d'activités et sa capacité de développement économique repose en partie sur sa vingtaine de zones d'activités d'intérêt métropolitain (parmi 142 zones d'activités économiques), ainsi que sur le soutien à de nombreux projets d'innovation et dédiés à l'entrepreneuriat.

Malgré ces atouts, l'attractivité économique forte du Canton de Genève et plus globalement de la Suisse romande, conjuguée à des niveaux de rémunération élevés des employés suisses attirent très largement la main d'œuvre qualifiée française et principalement celle du Genevois français, engendrant de réelles difficultés à recruter dans le Genevois français, notamment pour certains métiers en tension tels que la santé, le BTP et l'industrie.

Aussi, pour faciliter la compétitivité des entreprises et s'assurer d'une main d'œuvre la plus adaptée possible aux besoins des entreprises françaises et de notre bassin d'emploi, le Grand Genève s'est doté d'un service transfrontalier pour l'orientation et la promotion des formations : la **Cité des Métiers du Grand Genève**. Le canton de Genève via l'Office cantonal des Formations Professionnelles et Continues finance le dispositif côté suisse. Le Pôle métropolitain coordonne et finance l'animation du réseau des Centres associés des 8 EPCI du Genevois français, référencé dans le cadre du Service Régional de l'Orientation.

Pour accroître le champ d'actions et mieux connaître les problématiques et besoins du territoire transfrontalier, la Région Auvergne Rhône Alpes anime aux côtés du Canton de Genève et du Pôle métropolitain une cellule « Employabilité ».

2. Un partenariat Pôle métropolitain du Genevois français - Région Auvergne-Rhône-Alpes pour fédérer les initiatives de coopération transfrontalière : faciliter l'employabilité sur le Genevois français à travers la mobilisation des acteurs de l'IAO et des outils spécifiques

Les coopérations transfrontalières s'amplifient grâce à des collaborations croissantes avec les organismes suisses de développement économique (DG-DERI), de l'emploi (OCE) et de l'orientation et des Formations (OFPC), de l'observation territoriale (OCSTAT).

Sur la période 2019-2020, la Direction régionale de la Formation et de l'Orientation est devenue partenaire officielle d'un programme Interreg Feder France-Suisse du nom de DIGIPRO. Ce programme visait à faciliter d'une part la numérisation des outils franco-suisses afin de faciliter l'accès à l'information et d'autre part d'apporter en proximité immédiate un accompagnement des citoyens, notamment demandeurs d'emploi, à la transition numérique afin de lutter contre la fracture numérique. Le rôle de la Région pour lutter contre la fracture numérique et s'assurer de l'employabilité d'un maximum de citoyens est fondamental.

L'évolution des métiers est différente selon les filières. Sur le Genevois français, 3 domaines économiques sont principalement touchés : la santé, la construction/transition énergétique dans le bâtiment et l'industrie (filières décolletage, mécanique et plasturgie). Pour mieux comprendre les enjeux et mieux agir, la cellule « Employabilité » constituée de la Région, du Canton de Genève et du Pôle métropolitain, élabore aux côtés de l'INSEE et de l'Office Cantonal de la Statistique de Genève une étude poussée de l'emploi, de la croissance, et des évolutions des métiers. Le soutien de la Région sur ce type d'initiative est important pour soutenir l'emploi sur la partie française du Grand Genève. L'évolution de l'outil régional *Datascope* mis en place avec l'organisme régional Via Compétences et la DFOR, en prenant en compte les données de l'emploi et économiques transfrontalières, permettrait de disposer d'un outil avec des données réalistes mises à jour régulièrement et optimiserait la mise en place des actions d'orientation professionnelle et de formations depuis le Genevois français.

A l'échelle transfrontalière, plusieurs forums des métiers et/ou des formations sont organisés avec une certaine récurrence. On peut citer le salon « Cité métiers, l'Expo » qui attire 100 000 personnes, 1 500 cars scolaires sur 5 jours. La présence d'un stand régional aux côtés du Pôle métropolitain et du réseau Cité des Métiers permet aux citoyens français présents sur ce salon

(35%) de disposer d'informations essentielles sur les filières économiques porteuses et de formations professionnelles attractives sur la Région.

La transition écologique, énergétique et circulaire constituent des enjeux majeurs pour l'emploi en France. Dans le cadre du Grand Genève, les services de la Région soutiennent les Assises Européennes de la Transition Energétique et particulièrement son Carrefour des Métiers, de l'Emploi et des Formations Professionnelles et Continues prévu du 31 mai au 02 juin 2022. 1 600 collégiens et lycéens sont attendus, 400 demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, apprentis et salariés en reconversion seront accueillis sur 45 stands de conseils/information pour cette année 2022. La Région soutient ainsi la venue des lycéens. La pérennité du soutien de la Région est essentielle pour que cette action puisse s'amplifier dans les années à venir au regard des enjeux économiques et d'emplois.

3. Poursuivre la mise en réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi

A l'échelle du Genevois français, le dispositif « la Cité des métiers » joue un rôle d'interface et de vitrine pour les différents acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, avec une dimension transfrontalière. La mise en relation des acteurs de l'écosystème de l'insertion et de l'emploi (Département, mission locale, autres associations...) doit être renforcée au niveau local, régional voire national pour améliorer l'efficacité de l'action publique et la qualité de services aux usagers.

4. Favoriser les démarches de formations certifiantes et qualifiantes pour le retour à l'emploi et la reconversion professionnelle

Le Genevois français dispose d'un des taux de chômage les plus bas d'Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, la crise sanitaire a montré une forte vulnérabilité. La zone d'emploi a connu la plus forte progression du taux de chômage d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2020-début 2021. Pour s'assurer du maintien d'une main d'œuvre qualifiée sur un territoire disposant de nombreux emplois en tensions (santé, bâtiment, restauration, commerce, industrie), il est important que la Région puisse soutenir d'une part les dispositifs en place au travers des acteurs de l'IAO (information, accueil, orientation) : la Cité des Métiers du Genevois français, la Mission Locale, mais aussi les financements de l'offre de formation professionnelle certifiante et qualifiante. L'enjeu consiste d'une part à la réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi depuis plus de 2 ans, les jeunes en décrochage scolaire ainsi que les salariés en reconversion professionnelle dont les métiers sont en voie d'évolution ou d'extinction.

La Crise Covid-19 a accéléré les mutations économiques et les souhaits des citoyens de vouloir se reconvertir (60% des salariés en France ont exprimé un souhait de changement de métier en 2021). Cette nouvelle cible de citoyen est également à privilégier dans les sources d'employabilité.

Les grandes mutations en œuvre liées aux transitions énergétiques, écologiques, numériques et démographiques sont bien sûr au cœur de ses enjeux, dans un territoire frontalier marqué par une très forte dynamique, des métiers en très grande tension (sanitaire, industrie, agriculture, services...) et un rapide vieillissement de la population.

5. Accompagner les jeunes diplômés et sans diplôme à l'insertion professionnelle

Le Genevois finance un programme d'actions auprès du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur recrutement actif et les étudiants et jeunes diplômés dans leur transition professionnelle. Le plan d'actions revêt plusieurs formes : les temps de sensibilisation à la découverte des métiers, des temps dédiés au recrutement ou à la préparation aux recrutements. Une partie du programme est dédiée à la mise en place de contrats d'alternance pour faciliter la montée en compétences des jeunes. 1 000 entreprises et 10 000 étudiants intègrent chaque année ce programme collaboratif.

Cependant, de nombreux jeunes ne disposent pas d'un tel soutien. Certains sont en décrochage scolaire, la majorité sont des demandeurs d'emploi sans qualification, d'autres sont des réfugiés politiques et ont des difficultés de langue ou simplement ont choisi une voie professionnelle qui ne leur convient pas. Pour l'ensemble de ces situations, il est important que la Région soit à nos côtés pour soutenir l'alternance auprès de ces personnes mais aussi auprès des entreprises qui doivent s'adapter dans ces nouveaux modes de recrutements.

Il nous paraît important que la Région puisse mobiliser à plein les nouvelles dispositions prévues par la loi 3DS et qui vise à faciliter les parcours transfrontaliers en matière d'apprentissage, dans le cadre du maillage territorial de l'offre à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier.

6. Poursuivre la valorisation de la voie professionnelle

L'orientation passe aussi par la valorisation des métiers et des formations associées, notamment des métiers en tension et des métiers en mutation dans le cadre de la transition écologique. Il est ainsi nécessaire de poursuivre les efforts de valorisation de l'image de l'alternance et de la filière professionnelle

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la présente contribution à Madame Ségolène Guichard, Vice-présidente de la Région Auvergne – Rhône Alpes déléguée à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/04/22

Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

AVIS SUR LE
SCHEMA
REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALI
SATION (SRDEII)

N° CS2022-12

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLIERS**– M. Bernard BOCCARD – M. Yves****Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN**

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Préambule

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'élaboration d'un SRDEII est une obligation réglementaire pour chaque région, introduite par la loi NOTRe, afin de coordonner les engagements internationaux pris par la France avec les enjeux locaux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Le SRDEII définira les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, le développement de l'agriculture et du tourisme.

Le SRDEII actuel tient compte de la dimension transfrontalière de notre territoire et intègre les enjeux et potentiels de développement de notre territoire à l'interface de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande.

Le Pôle métropolitain souhaite contribuer à la consultation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son SRDEII, afin de mettre en valeur les caractéristiques économiques du Genevois français et du Grand Genève, ainsi que les orientations du Pôle métropolitain en matière de développement économique. Cette contribution se veut constructive, notamment au regard de l'accent mis par la Région sur l'internationalisation et l'innovation. Il convient également d'évoquer l'engagement du Pôle métropolitain sur le volet dédié à l'économie sociale et solidaire et la réflexion engagée autour de l'économie circulaire, l'agriculture et du tourisme.

Le Grand Genève et le Genevois français, territoire vecteur d'innovation, de compétitivité et d'internationalisation pour la Région Auvergne Rhône Alpes

Le Genevois français, frontalier du canton de Genève et du canton de Vaud, se situe à l'articulation des atouts de la Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes : il compte 425 000 habitants pour 117 000 emplois. Il constitue la partie française du Grand Genève, deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne Rhône-Alpes avec un million d'habitants. La Région Auvergne Rhône-Alpes est d'ailleurs pleinement active sur ce périmètre en tant que membre du GLCT Grand Genève.

La Suisse est le pays le plus compétitif et parmi les plus innovant du monde selon plusieurs classements internationaux. La Suisse romande, et plus particulièrement le Canton de Genève, accueille le CERN, une trentaine d'organisations internationales, près de 240 ONG (la Genève internationale), des multinationales leaders mondiales, les plus grands acteurs du secteur bancaire, de la finance, du négoce, de l'horlogerie et de la santé. Genève dotée d'un aéroport international, est également une place économique internationale majeure, véritable moteur pour le Grand Genève

Dans ce cadre transfrontalier, le Genevois français connaît une croissance démographique exceptionnelle et accueille près de 10 000 habitants supplémentaires par an. Malgré un déséquilibre d'emplois entre la partie française et la partie suisse de la métropole, le Genevois français, fort de ses 22 500 entreprises connaît également une très forte dynamique en termes

de création d'entreprises (4 500 créations/an soit 2 fois plus en moyenne qu'à l'échelle AURA) et d'emplois (6.4% de taux de chômage, -7.4% au 4eme trimestre 2021 contre 7% en AURA). Le pouvoir d'achat est 1,37 fois plus élevé que la moyenne nationale offrant des opportunités économiques pour le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'agriculture de proximité.

Cette attractivité et ces atouts sont liés à la proximité de Genève (Aéroport International, écosystème économique) ainsi qu'à des savoir-faire locaux. Le Genevois français compte ainsi un nombre d'acteurs économiques de poids dans les filières de la mécanique, de l'aéronautique, de la santé, du bien-être, de l'alimentaire, de l'habitat durable et du sport.

Le tissu productif y est encore bien présent même s'il est actuellement durement frappé par la crise internationale et connaît de profonde mutation notamment dans le secteur automobile et aéronautique avec la transition énergétique en œuvre. Les emplois liés à l'industrie et aux services aux industries sont ici deux fois supérieurs à la moyenne régionale.

Cette diversité d'activités et sa capacité de développement économique repose en partie sur ses quinze zones d'activités d'intérêt métropolitain (parmi 142 zones d'activités économiques), ainsi que sur le soutien à de nombreux projets d'innovation. Enfin, le Pôle métropolitain favorise, par le biais de son réseau d'acteurs le soutien à l'entrepreneuriat innovant via les procédés de labélisation French Tech (partenariat avec la French Tech du Genevois français), French Impact et plus récemment French Fab, qui permettent l'émergence de réseaux de professionnels en capacité de monter en compétence, en possibilité d'investissement et de croissance.

La transition écologique, fil directeur du Pôle métropolitain, notamment pour le développement économique

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle constitue le fil directeur du mandat 2020-2026 pour le Pôle métropolitain et guide donc l'activité du Pôle métropolitain en matière de développement économique.

Ainsi, à l'enjeu de rééquilibrage des emplois entre France et Suisse au sein du Grand Genève, s'ajoute l'impératif de transition écologique et de réponse à la crise socio-économique. La transition écologique est à la fois une nécessité et une opportunité pour le développement économique du Genevois français. La crise socio-économique liée à la crise sanitaire du Covid-19 oblige quant à elle à agir rapidement. Le Pôle métropolitain souhaite donc favoriser l'émergence d'une économie reposant sur le développement des activités liées à l'innovation durable, à l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, et à un redéploiement vers la proximité et le développement endogène.

Favoriser les démarches de développement de l'entrepreneuriat et le soutien aux entreprises et porteurs de projets

Le Genevois français a signé le pacte d'appartenance au réseau Je crée en Rhône Alpes. Il fédère aujourd'hui un réseau d'une quarantaine d'opérateurs de la création/reprise comprenant sept portes d'entrée (agences et chambres consulaires), quatre incubateurs (InnoGex, Village By CA, ABC by OSV ID CUBE), un accélérateur (CRIC Starter), quatre plateformes technologiques (Pangloss Labs, Fablac, CRIC, InnoLab, Biopark) et six pépinières d'entreprises...

Les spécificités territoriales sont tournées vers la création d'entreprises et le développement économique autour des sept domaines de spécialisation. Notre spécificité transfrontalière, nous permet d'accompagner les entreprises sur les problématiques transfrontalières afin de permettre aux entreprises et porteurs de projet de profiter de l'effet frontière de part et d'autre de la frontière

(accès aux deux marchés, bilocalisation, sous-traitance, cotraitance). Un accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale a également été instauré grâce à l'appui de la CRESS par le PTCE InnoVales au travers du Contrat Economique Sectoriel ESS signé avec la Région à l'automne 2015.

Depuis 2019, le Pôle métropolitain soutient également deux réseaux d'innovation French Tech In The Alps – Genevois français et French Impact pour accompagner les entrepreneurs dans leur montée en compétence, leur capacité d'innover ou de lever des fonds pour leur croissance et développement. Cela s'est notamment concrétisé par le partenariat du Pôle métropolitain avec l'association French Tech du Genevois français depuis l'automne 2021.

Des espaces métropolitains qualitatifs pour accueillir les activités économiques

Le Genevois français accueille plusieurs grandes opérations économiques en cœur de villes ou au sein de ses 15 Zones d'Activités Economiques métropolitaines. Un Schéma métropolitain d'Accueil des Entreprises a ainsi été élaboré pour accompagner les EPCI et les entreprises dans le fonctionnement de ces espaces économiques. 19 actions ont été identifiées, parmi lesquelles la gestion des friches, dents creuses, la requalification des bâtiments afin d'améliorer la qualité de ces espaces économiques, mais aussi apporter plus de services aux entreprises et employés.

La prise en compte de notre Schéma métropolitain d'Accueil des Entreprises dans le SRDEII, permettrait d'intégrer les espaces d'activités métropolitain du Genevois français au sein de l'armature économique régionale afin de valoriser ces espaces porteurs de dynamisme et qui ont une ambition de qualité et de durabilité.

L'économie circulaire, une façon de développer économiquement nos territoires et de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux

La crise socio-économique et sanitaire liée au COVID-19 a impacté 90% des secteurs d'activité du Genevois français. En parallèle, l'Etat vote de nouvelles lois (Grenelle Environnement, Egalim, Antigaspillage ...) qui impacteront très fortement les entreprises en termes d'organisations, montée en compétences, investissements...

A travers des dispositifs d'écologie industrielle et territoriale (EIT), des réflexions en termes d'approvisionnement local, de sensibilisation auprès des entreprises à l'innovation durable, la transition écologique et circulaire, le Pôle métropolitain souhaite développer des nouveaux vecteurs de croissance durable, plus respectueuse des valeurs humaines et de l'environnement tout en créant de la valeur ajoutée économique et de l'emploi durable non délocalisable.

La reproduction de notre opération d'EIT « Entrez dans la Boucle » permettant d'animer une démarche d'économie circulaire au sein d'une même zone d'activité métropolitaine, ou bien l'entrée dans le déploiement du référentiel Economie Circulaire sont des pistes de collaboration importantes pour les entreprises et le territoire.

L'agriculture, vers un renforcement des circuits courts

Le Grand Genève est un territoire riche d'acteurs de l'agroalimentaire reconnus : l'ENILV, Les Laiteries Réunies, mais aussi les Eaux de Thonon et d'Evian, Fruité, Baïko, Les 2 Marmottes...

Le Genevois français doit répondre à des enjeux de préservation de ses espaces agricoles face à une croissance démographique et urbaine forte, c'est pourquoi le Pôle métropolitain s'engage, dès 2022, dans une stratégie alimentaire, complémentaire des PAT portés par ses EPCI membres, ainsi que des actions d'échelle Grand Genève, afin de favoriser l'agriculture de proximité et les circuits courts.

Un renforcement des collaborations transfrontalières pour le développement à l'international de nos entreprises

Le Genevois français est inscrit aux côtés de la Région et du Canton de Genève dans la valorisation des partenariats entre acteurs économiques. Plusieurs opérations sont soutenues

par le Pôle métropolitain dans le cadre des instances du Grand Genève et de l'Arc Lémanique. On peut citer à titre d'exemple la coorganisation, contribution ou participation aux Assises Européennes de la Transition Energétique, au Forum d'Affaires franco-suisse, aux Tables Rondes du Grand Genève, aux conventions d'affaires thématiques de l'ULCCI, à l'opération transfrontalière Digital cross Outdoor, au Forum Transfrontalier de l'Economie Circulaire...

Ces initiatives transfrontalières sont, pour les acteurs de l'innovation régionaux, l'occasion de profiter de collaborations vectrices d'internationalisation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à transmettre la présente contribution à Madame Stéphanie Pernod, première Vice-présidente de la Région Auvergne – Rhône Alpes, déléguée à l'économie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/04/22

Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

CONTRIBUTION
SUR LE SCHEMA
REGIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION
D'Auvergne-
RHONE – ALPES

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

N° CS2022-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

DEMOLIS – M. François DEVILLIERS**– M. Bernard BOCCARD – M. YVES****Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN**

CONTRIBUTION SUR LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION D'Auvergne-Rhône - ALPES

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SRESRI).

Le SRESRI actuel tient compte de la dimension transfrontalière de notre territoire et intègre les enjeux et potentiels de développement de notre territoire à l'interface de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande.

Le SRESRI définira les orientations en matière de développement de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes et constitue le cadre de référence de la politique de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il définira les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

Le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation se positionne en complémentarité de l'action régionale et propose une contribution.

1. Contexte et enjeux

Le Pôle métropolitain du Genevois français représente près de 420 000 habitants pour 118 000 emplois et fédère huit intercommunalités situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève. Avec plus d'un million d'habitants et 550 000 emplois, le Grand Genève compte parmi les territoires les plus dynamiques d'Europe et de France métropolitaine.

Depuis 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le renforcement du projet transfrontalier partagé par les acteurs locaux à l'échelle du Grand Genève.

Soutenu notamment sur les aspects d'investissement par la Région et l'Etat au titre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), l'offre en matière Enseignement Supérieur et Recherche se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archparc, Bonneville, Pays de Gex Agglo (Ferney-Voltaire/St Genis Pouilly) et Valserhône.

Cette offre se construit en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

L'ambition de la démarche est de développer collectivement – organismes de formation, entreprises, étudiants et collectivités - des projets innovants en matière d'enseignement supérieur. Ces projets renforceront l'employabilité des formés et répondront ainsi aux besoins des entreprises sur le territoire.

En 2018, cette démarche devient « Grand Forma, se former dans le Genevois français » avec pour objectifs de :

- Gagner en visibilité et de rassembler davantage d'acteurs : de la formation, des entreprises et des étudiants ;
- Valoriser les premiers projets opérationnels, les événements organisés par les organismes de formation et leurs partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière.

Au travers de ce réseaux local constitué depuis 2015 puis enrichit par les acteurs de l'enseignement supérieur, le Genevois français fait valoir la nécessité de créer des réponses en adéquation avec ses besoins en matière d'emploi et de compétitivité par le biais de coopérations nouvelles en matière de recherche ou de formations et d'innovations pédagogiques.

2. Une offre de formations à renforcer pour répondre aux besoins des secteurs socio-économiques en tension : construire des parcours innovants et adaptés au bassin de vie transfrontalier

L'offre existante de formation supérieure s'est établit principalement grâce à la création de filières courtes dans des secteurs pourvoyeurs d'emploi dans le bassin de vie. Dans le Genevois français, 16 % des étudiants de première année sont issus du même établissement (avant le Baccalauréat ou dans une autre formation supérieure). Cette part est très largement supérieure à celle observée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 %) Ce constat s'explique surtout par la quasi-absence de formations sur ce territoire pour lesquelles le changement d'établissement est obligatoire (Université, DUT...) et par le poids très fort des STS pour lesquelles le changement d'établissement n'est pas systématique (un BTS peut avoir lieu dans le même lycée que celui d'obtention du Baccalauréat).

Le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres ont cherché à favoriser des moyens de développement en adéquation avec les besoins en compétences du territoire et en lien étroit avec la stratégie économique du territoire.

Les sept polarités identifiées à l'échelle du territoire déploient ces parcours dans les filières sanitaire et social, de l'hôtellerie restauration, de l'agroalimentaire, du bâtiment et de l'immobilier, du commerce et des services. Les lycées et les établissements spécialisés (comme les IFSI) sont les principaux pourvoyeurs de parcours de type Bac +2 ou Bac +3. Le reste de l'offre est assurée par des établissements privés.

Le territoire ne répond que partiellement aux besoins de ces différents secteurs d'activités. Plusieurs filières sont d'ores et déjà dans des situations difficiles au regard des nécessités de recrutement du bassin transfrontalier et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Rappelons que le territoire ne bénéficie pas d'ancrage universitaire pérenne alors qu'il est parmi les bassins avec la démographie la plus dynamique de notre pays.

La situation est d'autant plus délicate dans des filières comme le secteur médico-social. La récente crise sanitaire a démontré les difficultés de fidélisation pour les établissements de santé.

Le développement de la formation en soins infirmiers (Bac +3 à Bac + 5) et des spécialisations éventuelles sont des leviers indispensables pour faire à la pénurie de personnel qualifié.

Pour ce faire, et prendre en compte la configuration transfrontalière des enjeux, il est nécessaire de travailler de concert avec les acteurs suisses de la formation sanitaire (HES-SO notamment) pour déterminer des modalités de parcours de formations transfrontaliers. Cette proposition serait en adéquation avec la réalité des parcours professionnels qui s'établissent des deux côtés de la frontière.

Dans la même optique, et alors que la Suisse est très largement pro-active en matière d'apprentissage, il peut s'avérer pertinent d'expérimenter des formations supérieures par voie d'apprentissage accessibles pour les entreprises suisses et françaises. Ces propositions visent à offrir des réponses conjointes sur des secteurs d'activités en demande forte de recrutement des deux côtés de la frontière : construction durable, commerce et gestion, agroalimentaire...

3. Le Genevois français, vecteur de coopérations académiques transfrontalières d'excellence

Le Grand Genève est un espace de coopérations renforcées entre acteurs de la formation supérieure suisses et auvergnats-rhônealpins.

De nombreux projets collaboratifs ont d'ores et déjà été initiés dans différents secteurs stratégiques en matière d'innovation ou de recherche appliquée : énergie, mobilité, transition écologique.

Fort de son positionnement et de sa capacité à constituer des partenariats dans le bassin de vie transfrontalier, le Pôle métropolitain a participé à l'émergence, aux côtés des établissements

universitaires, de plateformes de projets conjuguant chercheurs et acteurs économiques issus des deux côtés de la frontière :

- Projet INTERREG CADYCO (plateforme collaborative innovante d'aide à la décision pour l'adaptation de l'offre de formation supérieure du territoire franco-suisse)
- Projet INTERREG DUET (recherche appliquée à la transition énergétique dans le secteur de l'hôtellerie)
- Projet de « master class » de la Cité de la Solidarité Internationale,
- Campus des métiers et des qualifications de la Construction Durable Innovante.

Dans cette même logique, le Pôle métropolitain du Genevois français est devenu un des membres fondateurs de la Fondation Partenariale de l'Université Savoie- Mont-Blanc.

Deux chaires transfrontalières sont issues de cet engagement et structurées en s'appuyant sur des collaborations académiques avec notamment les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse Occidentale (HES-SO), de l'Université de Genève ou encore de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

La Chaire d'Innovations Transfrontalières en Transitions Energétiques et Environnementales (CITEE) opère avec des équipes mixtes provenant de laboratoires d'excellence de l'Université Savoie Mont-Blanc, (LOCIE) de l'Institut National de l'Energie Solaire, de la HES-SO et de l'Université de Genève. Cette chaire s'intègre dans un territoire démonstrateur du Grand Genève, la ZAC Ferney-Genève Innovation, particulièrement exemplaire en matière de réseau de chaleur issue de l'énergie fatale du CERN.

La Chaire Transfrontalière de la Mobilité est également représentative de cette capacité de coopération. Elle s'implique sur l'un des enjeux majeurs de structuration pour notre territoire. Cette initiative s'appuie principalement sur le fort développement des solutions de mobilités à l'échelle transfrontalière (Leman Express, tram, ...), faisant du Grand Genève un « terrain » unique de recherche et de formation à l'échelle européenne.

Ces démarches transfrontalières et opérantes peuvent contribuer à la mise en œuvre de « l'Alliance Campus Rhodanien » créé en 2017 pour consolider les synergies scientifiques entre cinq universités de l'arc lémanique et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Université de Genève, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, l'Université de Lausanne et l'Université de Lyon et l'Université Grenoble Alpes.

4. Le Genevois français, site d'enseignement supérieur de proximité

La Région Auvergne Rhône Alpes, du fait de son rôle clef dans l'Enseignement Supérieur pourrait renforcer les rapprochements entre sites universitaires majeurs et sites de proximité. Le Genevois français pourrait ainsi être considéré comme un site d'Enseignement Supérieur régional de proximité.

En effet, dans le cadre des deux chaires transfrontalières susmentionnées et du développement des formations dans des domaines stratégiques : hôtellerie-restauration, habitat durable, santé, industrie agroalimentaire, solidarité internationale, transition énergétique (mobilité électrique), sport, immobilier et commerce, le Genevois français a vocation à conforter et développer une offre d'Enseignement Supérieur qui réponde aux spécificités du territoire et permette d'optimiser le niveau de compétences des employés du bassin de vie économique du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à transmettre la présente contribution à Monsieur Yannick NEUDER, Vice-président de la Région Auvergne – Rhône Alpes, délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

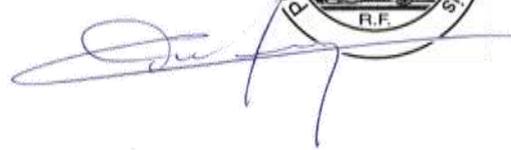
SLOW

ID : 074-200075372-20220324-CS2022_13-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 01/04/22
Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads "Métropole Française du Genevois" and "R.F." is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

ADHESION DU
POLE
METROPOLITAIN A
ATMO AUVERGNE
RHONE ALPES
POUR L'ANNEE
2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

N° CS2022-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLET – M. Claude MANELLIER
– M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-
Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A ATMO AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'ANNEE 2022

Vu la délibération n° CS2021-18 du Comité syndical du 20 mai 2021, approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à ATMO Auvergne Rhône-Alpes et autorisant le versement de la cotisation pour l'année 2021 ;

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...] ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme".

Dans ce contexte, pour bénéficier du partenariat et de l'expertise d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il convient d'en être membre et de contribuer à son financement en versant une cotisation annuelle.

Jusqu'en 2019, trois intercommunalités du Genevois français étaient membres d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes : Thonon Agglomération, Annemasse Agglo et Pays de Gex Agglo. Le principe d'une adhésion du Pôle métropolitain en substitution des EPCI membres, a été validé dès 2018 au terme d'une réflexion menée par la Conférence « Transition énergétique » et a été actée officiellement en 2019.

L'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève). En 2021, outre la surveillance classique et journalière de la qualité de l'air dans le Genevois français et toutes les opérations de communication associées (bulletins journaliers, envoi des alertes pollution, éditions de différents supports et rapports, animation du comité territorial, etc.), ATMO a par exemple permis, spécifiquement à l'intention du territoire :

- l'évaluation de l'efficacité du Projet d'agglomération n°4 sur la qualité de l'air
- l'alimentation quotidienne de l'application Air2G2, qui informe les habitants de la qualité de l'air à l'endroit précis où ils se trouvent
- la mise à jour du cadastre des émissions de polluants atmosphériques.

Toutes ces prestations « personnalisées » sont rendues possibles par la coopération transfrontalière, dans le cadre du GLCT Grand Genève, régie par une convention pluri-annuelle.

Le montant de l'adhésion annuelle correspond à l'application du tarif de base des EPCI de « moins de 250 000 habitants » (0,1724€ par habitant), soient 73 296 € en 2022 pour les 425 151 habitants du Genevois français (population municipale).

L'adhésion permet d'assurer tous les services de bases destinés aux collectivités adhérentes (membres) de l'observatoire. A leur demande, les EPCI membres du Genevois français peuvent solliciter une expertise particulière (étude d'impact, opération de sensibilisation, mesures spécifiques ...) sur la base des tarifs adhérents, les coûts afférents étant versés directement par les EPCI bénéficiaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'adhésion à l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2022, à hauteur de 0,1724 € par habitant du Genevois français, soit 73 296 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires au maintien de cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/04/22

Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mars 2022

ADHESION DU
POLE
METROPOLITAIN A
ATMO AUVERGNE
RHONE ALPES
POUR L'ANNEE
2022

N° CS2022-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Marin GAILLARD – M. Benjamin VIBERT – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Aurélie CHARILLON – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués excusés :

M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril

DEMOLIS – M. François DEVILLI**– M. Bernard BOCCARD – M. Y****Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel
MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine
BRUN**

ADHESION A AGIR POUR L'ANNEE 2022

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, l'association AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétence et partagent une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres peuvent en bénéficier.

L'adhésion effectuée en 2020 a permis de proposer aux élus et techniciens du Pôle métropolitain et de ses membres un vaste catalogue de formation, pédagogiques et techniques, sur des sujets relatifs aux transports et mobilité.

Le développement du distanciel avec la crise sanitaire a permis d'accéder à plus de 150 formations / webinaires en 2020 et 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle à AGIR pour l'année 2022 d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

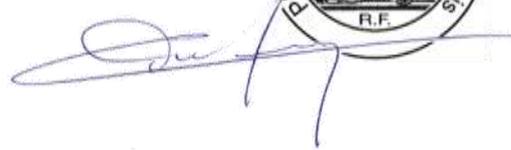
SLOW

ID : 074-200075372-20220324-CS2022_15-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 01/04/22
Publié ou notifié le 01/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads "Métropole Française du Genevois" and "R.F." is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

ELECTION DU 6^{ème}
VICE-PRESIDENT

N° CS2022-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**M. Patrice DUNAND – Mme Isa
Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril
DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien
JAVOGUES**

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-23 du 10 septembre 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle métropolitain désignant au poste de 6^{ème} Vice-présidente, Madame Catherine BRUN, déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ;

Vu la lettre de démission de son poste de Vice-présidente remise par Madame Catherine BRUN le 08 avril 2021 à Monsieur le Président du Pôle métropolitain ;

Aussi, suite à la démission de Madame la 6^{ème} Vice-présidente, il convient de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau Vice-Président qui représentera la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Avant de procéder à l'élection, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT;

Il en résulte que chaque Vice-président et, éventuellement, autre membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Benjamin VIBERT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Jean-Luc SOULAT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blanc : 0

Nul : 0

M. Benjamin VIBERT : 33

Monsieur Benjamin VIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 6^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/04/22

Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropolitain du Genevois Français (M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or a historical figure, seated on a throne. The text 'Le Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter of the seal, and 'R.F.' is visible at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

ELECTION DU 15^{ème}
MEMBRE DU
BUREAU

N° CS2022-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Isa

Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien JAVOGUES

ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-23 du 10 septembre relative à l'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle métropolitain désignant au poste de 6^{ème} Vice-présidente, Madame Catherine BRUN, déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ;

Vu la lettre de démission de son poste de Vice-présidente remise par Madame Catherine BRUN le 08 avril 2021 à Monsieur le Président du Pôle métropolitain ;

Aussi, suite à la démission de la 6^{ème} Vice-présidente Madame Catherine BRUN, Monsieur Benjamin VIBERT, 15^{ème} membre du Bureau s'est porté candidat au poste de 6^{ème} Vice-président et a été élu lors de la présente séance.

Par conséquent, il convient de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau 15^{ème} membre du Bureau qui représentera la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Avant de procéder à l'élection, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT ;

Il en résulte que chaque Vice-président et, éventuellement, autre membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Régis PETIT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Jean-Luc SOULAT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blanc : 0

Nul : 0

M. Régis PETIT : 33

Monsieur Régis PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 15^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/04/22

Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropolitain du Genevois Français (M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads 'Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' is visible at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Isa

**Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril
DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien
JAVOGUES**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 mars 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Comité syndical du 24 mars 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/04/22

Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole de Genève, France, is circular with the text 'Métropole de Genève, France' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a crown.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

ADOPTION DE LA
CHARTRE GRAND
GENEVE EN
TRANSITION

N° CS2022-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 30
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien JAVOGUES

ADOPTION DE LA CHARTE GRAND GENEVE EN TRANSITION

Les membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève ont décidé en 2019 de faire de la transition écologique le fil directeur de la révision du Projet de Territoire à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier et de l'action du GLCT.

Dans le cadre du projet Interreg « PACTE (Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève), dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canton de Genève en sont les chefs de file, les membres du GLCT Grand Genève ont conjointement contribué à la rédaction d'une charte d'engagement politique avant d'élaborer un plan d'actions opérationnel plus précis. Les membres du GLCT Grand Genève souhaitent ainsi donner une impulsion, une vision, un projet pour engager la transition écologique du Grand Genève.

Depuis septembre 2020, cette charte a été alimentée par divers séminaires thématiques (notamment mobilité, économie, aménagement) et sa rédaction formelle a fait l'objet de nombreuses réunions politiques et techniques, supervisées par le Bureau du GLCT. Au fil de ces échanges nourris, différentes versions ont été rédigées et amendées, pour tenir compte des remarques et contributions de chacun des membres du GLCT Grand Genève, dont le Pôle métropolitain qui a organisé son propre processus de discussion interne. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées entre novembre et avril : réunions du Bureau élargi aux élus de la Conférence Transition écologique et du Bureau ; réunion privée du Comité syndical (24 février).

Ces dernières semaines, après consultation par courrier des membres du Grand Genève (février) et conformément à la demande du Bureau du GLCT (3 mars), le projet de charte a été largement remanié par le comité de rédaction (9 et 23 mars) et les élus franco-valdo-genevois du Groupe de Travail Transfrontalier transition écologique (17 mars). Soumise à l'Assemblée du 7 avril dernier, la nouvelle version du texte tient compte des lignes directrices validées en Bureau du GLCT : son contenu a été reconfiguré et un préambule a été ajouté pour rappeler qu'il s'agit d'une charte d'intention politique, non réglementaire et non opposable juridiquement, applicable au bassin de vie du Grand Genève uniquement.

Cette version conserve 10 objectifs stratégiques, décrits chacun par des enjeux et des objectifs cibles :

1. Atteindre la neutralité carbone sur le territoire du Grand Genève
2. Réduire l'impact environnemental de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires
3. Préserver et régénérer la biodiversité locale
4. Préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau
5. Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol
6. Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève
7. Favoriser la bonne santé de tous les habitants du territoire
8. Entretien des conditions d'épanouissement de toute la population

9. Assurer les conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants du Grand Genève
10. Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale

Considérant que cette version du texte :

- est conforme au cadre législatif français,
- traduit l'ambition de transition écologique du territoire du Grand Genève,
- est issue d'un large processus de consultation transfrontalier, et entre le Pôle métropolitain et ses intercommunalités membres,
- intègre les remarques et propositions formulées par les élus du Pôle métropolitain du Genevois français pour le compte de ses intercommunalités membres,

Considérant que la version de la Charte, ci-annexée à la présente délibération, est encore susceptible de quelques adaptations en vue de sa signature d'ici la fin du mois de septembre mais constitue désormais un document socle,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette version de la Charte du Grand Genève en transition, ci-annexée à la présente délibération ;
- **INVITE** Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Pôle métropolitain du Genevois français à poursuivre les travaux ou démarches utiles dans le cadre du partenariat du Grand Genève afin d'aboutir à la signature de cette Charte dans le courant de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/04/22
Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION
PAQUET DE
MESURES MODES
DOUX DU PROJET
D'AGGLOMERATION
N°3

N° CS2022-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 34
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

• Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien JAVOGUES

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION PAQUET DE MESURES MODES DOUX DU PROJET D'AGGLOMERATION N°3

Le 6 décembre 2019, la Confédération suisse, les cantons de Vaud et de Genève et le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève ont signé l'accord sur les prestations concernant le Projet d'agglomération « Grand Genève 3^{ème} génération partie transports et urbanisation ».

La subvention fédérale pour le projet d'agglomération n°3 bénéficie d'un taux de contribution de 40% pour les mesures individuelles et d'un montant maximum total de près de 120 millions de francs pour les mesures du Grand Genève représentant un coût d'investissement de l'ordre de 300 millions CHF.

Le financement de la Confédération est attribué à :

- Une liste d'investissements déterminés (« mesures individuelles »), dont deux dans le Genevois français : Pôle d'échange multimodal (PEM) de Thonon-les-Bains (7,14 millions CHF de crédits fédéraux) et de La Roche-sur-Foron (1,26 million CHF de crédits fédéraux) ;
- Un « paquet de mesures Modes Doux » sous forme de contribution forfaitaire d'un montant maximale de contribution fédérale de 17.89 millions de francs.

Dans le cadre de la 3^{ème} génération des projets d'agglomération, la Confédération suisse a en effet introduit un nouveau mécanisme appelé "Paquet Liste A Modes Doux". Il s'agit de regrouper les mesures de type "Mobilité Douce" (MD) et dont les coûts ne dépassent pas 5 millions de francs après indexation dans un paquet pour lequel les contributions fédérales sont octroyées de manière forfaitaire. Ce mécanisme implique que chaque mesure constituant le paquet soit décomposée en "Unités de Prestations" (ci-après "UP"), par exemple : nombre d'aires de stationnement vélos, de marquage de passages piétons, d'ilots de protection, de m² de passerelle, de passage inférieur, de mètres de linéaire de cheminement modes doux.

Se fondant sur les données des projets d'agglomération et sur des valeurs empiriques, la Confédération suisse a ensuite déterminé un montant fixe de contribution fédérale forfaitaire maximale (inclut renchérissement et TVA) pour chacune des catégories de réalisation d'infrastructure MD.

La répartition de la contribution forfaitaire basée sur ce principe d'UP conduit toutefois à de fortes disparités de cofinancement entre les différentes mesures et entre les territoires en raison de l'impossibilité d'uniformiser ce mécanisme : les montants fixes de contribution fédérale par catégorie se retrouvent ainsi parfois surestimés ou sous-estimés en rapport aux coûts d'investissement de la mesure (soit le coût d'investissement annoncé lors du dépôt du PA3).

Afin d'éviter des disparités entre maîtres d'ouvrage, le Bureau du GLCT Grand Genève a décidé en septembre 2019 une répartition plus équitable de la contribution fédérale forfaitaire calculée sur la base du coût d'investissement de la mesure annoncé au dépôt du PA3 et retenu par la Confédération, et non plus sur les UP réalisées. Ce traitement s'approche davantage de la gestion des mesures individuelles cofinancées de priorité A des projets d'agglomération. Par

conséquence, le canton de Genève a réparti la part de contribution fédérale forfaitaire par mesure au prorata des coûts annoncés lors du dépôt du PA3 et des UP qui seront réalisées.

Sur la partie française, la contribution fédérale du « paquet de mesures Modes doux » contribuera au financement des mesures ci-dessous et sera affectée à partir des unités de prestations comprises dans chaque mesure.

N°	N° mesure par UP	Mesure	Maîtrise d'ouvrage / Porteur de projet	Coût <u>IMPUTABLE</u> reconstitué sur la base du projet d'accord (MF TTC 2016)	Subvention fédérale objectif
15-25	MD4	Aménagement structurants MD en rabattement vers le pôle d'échanges multimodal de Bonneville	CC Faucigny-Glières	3,33	1,33
36-1-20	PassINF	Construction d'une passerelle MD au-dessus des voies de chemins de fer entre Annemasse et Ambilly	Annemasse Agglo	3,15	1,26
36-3-20	MD1	Aménagement d'une voie verte en rabattement sur la gare d'Annemasse depuis Ville-la-Grand et Puplinge	Annemasse Agglo	2,62	1,05
TOTAUX France				9,10	3,64
TOTAUX GENEVE + France + VAUD				44,73	17,89

Cette enveloppe est donc fléchée sur des projets de pistes cyclables dont les travaux doivent débuter entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2025.

Comme pour l'ensemble des mesures situées sur territoire français cofinancées par la Confédération, le Canton de Genève agit pour le compte de la Confédération pour le versement des contributions fédérales et le suivi de réalisation.

La présente convention a pour but de définir les modalités de mise en œuvre du paquet Modes Doux (MD) du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) donnant droit à des contributions forfaitaires de la Confédération suisse. Elle fixe les responsabilités de la République et canton de Genève, du canton de Vaud, de la Région de Nyon et du Pôle métropolitain du Genevois français concernant les modalités de réalisation, de suivi et de contrôle des mesures franco-valdo-genevoises du paquet MD.

Par ailleurs, elle définit le mécanisme de répartition des contributions fédérales forfaitaires octroyées à ce paquet MD entre les mesures bénéficiaires ainsi que les conditions de reversement pour la réalisation des "unités de prestations" établies. Il s'agit de réaliser la coordination nécessaire avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des mesures du paquet MD afin d'assurer un suivi rigoureux des mesures pour une planification et une réalisation dans les temps des unités de prestations prévues.

Les parties signataires s'engagent à fournir les données et informations nécessaires dans le cadre du suivi des mesures et des unités de prestations à réaliser ainsi qu'à vérifier celles-ci afin de fournir des données complètes et de qualité.

Pour les mesures du paquet MD réalisées sur le territoire français, une convention de reversement ad hoc par mesure sera établie entre le canton de Genève et le maître d'ouvrage

français (Annemasse agglo et la Communauté de Communes Faucigny-Glières) sur la base d'un dossier décrivant la /les mesure(s) à réaliser pour fixer les conditions et modalités de reversement de la part de contribution fédérale forfaitaire qui lui revient en fonction des unités de prestations réalisées et selon le mécanisme de financement et de répartition défini.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Convention de « réalisation, de reversement, de suivi et de contrôle des mesures donnant droit à des contributions fédérales forfaitaires du paquet modes doux du Projet d'agglomération n°3 », ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **INVITE** les représentants des Maîtres d'ouvrage français concernés, Annemasse Agglomération et la Communauté de communes Faucigny-Glières à prendre acte du contenu de la présente convention et à soumettre à leurs instances délibératives la ou les conventions de financement (selon le modèle ci-annexé à la présente convention) associées aux mesures de mobilité douce listées dans le présent accord et dont elles ont la responsabilité, selon le calendrier prévisionnel établi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/04/22

Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 avril 2022

VERSEMENT DU
CAPITAL DECES

N° CS2022-21

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 34
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 14 avril 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

• **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN – M. Sébastien JAVOGUES

VERSEMENT DU CAPITAL DECES

Le Président du Pole métropolitain du Genevois français,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles D 712-19, D 712-20, D 712-23-1 et D 712-24 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960, Vu l'article 119 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires,

Vu les nouvelles dispositions législatives et règlementaires issues de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, dite loi Eckert, entrées en vigueur au 1er janvier 2016,

Vu le décret n°2015-1399 du 3 novembre 2015, Vu le décret n°2009-1425 du 20 novembre 2009,

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que, lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants-droits (conjoint et enfants de moins de 21 ans). Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité.

Comme la collectivité a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires auprès de Viventer, Groupama Auvergne Rhône- Alpes depuis le 01/01/2019, ce capital décès sera remboursé par cette compagnie d'assurance à hauteur de quatre fois le montant prévu au régime général, articles D361-1 et D712-19 du code de la sécurité sociale ; soit 13 904 €.

Monsieur le Président rappelle que Madame Laurence Cardinale, agent titulaire CNRACL est décédée le 16 septembre 2021.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à son ayant droit : son époux Monsieur Nicolas Cardinale, sa fille ne peut prétendre au capital décès car elle a plus de 21ans.

Le capital décès est égal au traitement de base indiciaire du mois du décès x 12 et au régime indemnitaire des 12 derniers mois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement du capital décès de Madame Laurence Cardinale d'un montant de 30 704.52 euros à son ayant droit, Monsieur Nicolas Cardinale, son époux comme mentionné ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.
- **ACCEPTE** le remboursement du capital décès par l'assurance Viventer Groupama Auvergne Rhône- Alpes d'un montant de 13 904 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220421-CS2022_21-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 29/04/22
Publié ou notifié le 29/04/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Métropole de Genève" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a coat of arms with a seated figure holding a staff and a crown above their head.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mai 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 21
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mai 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ – M. Serges BEL, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Claire CHARILLON – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Gabriel DOUBLET - M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – m. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 21 avril 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 21 avril 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/05/22

Publié ou notifié le 30/05/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mai 2022

MOTION DU COMITE
SYNDICAL :
TELETRAVAIL
FRONTALIER : POUR
UNE SOLUTION
TRANSITOIRE
AU-DELA DU 30 JUIN
2022

N° CS2022-23

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 21
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mai 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ – M. Serges BEL, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER

• Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Cl

Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Gabriel DOUBLET - M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – m. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

MOTION DU COMITE SYNDICAL

TELETRAVAIL FRONTALIER : POUR UNE SOLUTION TRANSITOIRE AU-DELA DU 30 JUIN 2022

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, la France et la Suisse ont conclu différents Accords dérogatoires, tant en matières fiscales que d'assurances sociales, permettant la généralisation du télétravail pour les travailleurs frontaliers.

Ces Accords prennent fin le 30 juin prochain. Au-delà de cette date, aucune perspective n'est donnée à ce jour. Le régime « ordinaire » s'appliquera.

Ce dernier comporte de nombreuses incertitudes, essentiellement sur le plan fiscal. La fin du télétravail pour les travailleurs frontaliers est donc programmée dans la quasi-totalité des entreprises romandes et dans l'ensemble des administrations publiques, à compter du 1^{er} juillet 2022.

La crise sanitaire et la généralisation du télétravail depuis deux ans ont considérablement accéléré la transformation numérique de notre société. Le télétravail constitue désormais une nouvelle forme d'organisation des entreprises.

Une récente étude de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (« *Impacts du télétravail frontalier, le télétravail frontalier : du marginal à l'indispensable* », avril 2022) l'atteste. Le télétravail s'est largement diffusé auprès des travailleurs frontaliers. Au sein du Bassin Lémanique, il concerne plus de 40 000 travailleurs frontaliers des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie selon les chiffres 2021. Pris à l'échelle des six départements frontaliers de la Suisse, ce sont près de 50 000 travailleurs frontaliers concernés.

Les différentes analyses européennes, nationales ou locales le prouvent : le télétravail – hors période extraordinaire de gestion de la crise sanitaire - permet, une réduction significative du nombre de déplacements quotidiens et surtout des kilomètres parcourus.

Il constitue un levier important en matière de qualité de l'Air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de santé publique. A titre de comparaison, appliquer au nombre actualisé de travailleurs frontaliers du Canton de Genève et du Canton de Vaud, un jour de télétravail correspond pratiquement au nombre d'usagers quotidiens du Léman Express.

Au-delà, le télétravail s'il est bien encadré, est source de bien-être et de cohésion en favorisant les temps sociaux au lieu de résidence. Pour les entreprises, il permet aussi de redéfinir et réduire les m² de bureaux et de foncier nécessaires.

Le télétravail constitue donc une modalité de mise en œuvre de la trajectoire zéro carbone et de la transition écologique du Grand Genève et du Genevois français.

Pour autant, les élus du Pôle métropolitain ont pleinement conscience que le télétravail frontalier, sans limite de temps, constitue une forme de distorsion de concurrence pour les entreprises du Genevois français et plus globalement des Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Il doit donc être régulé et encadré.

Depuis plusieurs semaines à présent, les autorités genevoises, vaudoises et françaises œuvrent, aux côtés des parlementaires de notre territoire, à trouver les solutions permettant de poursuivre le télétravail frontalier selon des limites à convenir entre la France et la Suisse.

La perspective d'Accords pérennes sur le télétravail semble toutefois difficile d'ici le 30 juin.

Dans le prolongement de la Conférence de presse du 22 mars dernier et des différentes prises de position du Pôle métropolitain du Genevois français sur cette question, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPELE** les Gouvernements français et suisse à construire une solution transitoire au-delà du 30 juin 2022, applicable le temps de trouver et conclure des Accords pérennes ;
Cette solution transitoire pourrait, en matière fiscale, reposer sur un seuil de tolérance aligné sur le seuil applicable en matière d'assurances sociales.
- **APPELE** les Gouvernements français et suisse à construire, en parallèle, des Accords pérennes en matière fiscale et en matière d'assurances sociales tenant compte de l'évolution de la place du télétravail dans l'organisation des entreprises, de ses effets positifs en matière de compétitivité économique, de bien être des salariés, de qualité de l'Air, de mobilité et de transition écologique.
- **PROPOSE** dans le cadre de l'élaboration de ces accords pérennes, de travailler à une double limite au télétravail frontalier :
 - Une limite de temps de télétravail frontalier, comprise entre 25% et 40% d'un équivalent temps plein (ETP) ou d'un nombre de jours de travail correspondant, afin d'éviter les effets de distorsion de concurrence avec les entreprises françaises ;
 - Une limite géographique, réservée aux départements frontaliers d'un Etat étranger, afin de contenir le phénomène frontalier et éviter des contre-effets en matière de mobilité, de pression foncière et d'étalement urbain.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir, dans les meilleurs délais, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement de la République française de ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/05/22

Publié ou notifié le 30/05/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 mai 2022

DESIGNATION DU
REPRESENTANT DU
POLE
METROPOLITAIN A
LA COMMISSION
CONSULTATIVE
POUR
L'ACCOMPAGNEMENT
DE L'EVOLUTION
DE LA PLATEFORME
AEROPORTUAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mai 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ – M. Serges BEL, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER

• Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

N° CS2022-24

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 21

Pouvoirs : 6

- **Délégués excusés :**

**M. Patrice DUNAND – Mme Cl
Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Muriel BENIER – M. Gabriel DOUBLET - M. Christophe
ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS
– M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M.
Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole
VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – m.
Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Yves
BROISIN – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Nadine PERINET**

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN
A LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EVOLUTION DE LA PLATEFORME
AEROPORTUAIRE.**

Considérant la délibération du Comité syndical n° CS2017-70 du 14 décembre 2017 relative à l'enquête publique portant sur le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Bureau n° BU2019-11 du 11 octobre 2019 relative à l'enquête publique sur la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Comité syndical n° CS2019-38 du 29 novembre 2019 demandant l'association du Pôle métropolitain du Genevois français aux instances de gouvernance concernant le développement de l'aéroport ;

Considérant le Courrier de l'Etat et République du Canton de Genève du 3 août 2020 relatif à la procédure de consultation de l'avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Bureau n°BU2020-11 du 25 septembre 2020, donnant, sous réserve des compléments énoncés dans la dite délibération, un avis favorable à cet avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève ;

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Aéroport international de Genève (L.12879), la République et Canton de Genève a décidé d'instaurer une commission consultative officielle pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP), en remplacement de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA) ; (cf courrier adressé le 13 avril 2022 par l'Etat et République du Canton de Genève).

Aussi, conformément à l'article 25 de ladite loi, la CCAEP comprend 20 membres dont un représentant du Pôle métropolitain du Genevois français. Cette commission doit être composée comme suit :

- 1 conseiller d'Etat chargé de l'établissement (= Président de la commission)
- 6 représentants actifs au sein des communes genevoises sur le territoire desquelles s'étendent les zones de bruit de la plateforme aéroportuaire, proposés par l'Association des communes genevoises
- 2 représentants des communes françaises concernées, proposés par la sous-préfecture de Gex
- **1 représentant du Pôle métropolitain** du Genevois français

- 2 représentants des associations de protection de l'environnement
- 2 représentants des associations des riverains de la plateforme aéroportuaire ;
- 1 représentant des associations économiques
- 1 représentant des services de la navigation aérienne
- 1 représentant des compagnies aériennes utilisant la plateforme aéroportuaire ;
- 1 professionnel de la navigation aérienne (pilote de ligne)
- 1 représentant de l'aviation générale
- 1 architecte ou ingénieur acousticien

Rôle de la commission consultative :

- Permettre les échanges d'informations et la concertation nécessaires entre l'établissement, les communes riveraines et leur population, les associations dont l'activité est en lien avec des politiques publiques connexes à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire et les utilisateurs, soit en particulier les compagnies aériennes, de même que les services chargés du contrôle aérien ;
- Traite des questions relatives aux impacts environnementaux et territoriaux liées à l'exploitation de l'établissement, en particulier les nuisances sonores, la qualité de l'air et la desserte terrestre, et formule tout avis et proposition au Conseil d'Etat ;
- Assure un traitement équilibré des intérêts des parties prenantes de l'ensemble de la région franco-suisse concernée et veille à ce que l'établissement tienne compte, dans son activité, des objectifs de protection de l'environnement ;
- Donne son avis sur le bilan écologique de l'aéroport ;
- Prévoit la stratégie et le plan d'affaire à moyen et long terme, et présente chaque année un rapport sur ses activités au Conseil d'Etat, qui en prend acte.

Cette commission doit en particulier donner un avis sur toute question concernant le bruit provoqué par les aéronefs utilisant la plateforme aéroportuaire ou survolant le canton.

Cette commission consultative prendra effet à partir du mois 1^{er} juillet 2022 et se réunira environ une fois par semestre. Aucune indemnité n'est prévue pour les membres de celle-ci.

Au regard des enjeux considérables que constitue le développement de la plateforme aéroportuaire pour notre territoire, il est proposé de saisir cette opportunité de siéger au sein de cette commission et de désigner au sein du Comité syndical un représentant du Pôle métropolitain qui portera la voix des élus du Genevois français.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Vincent SCATTOLIN, Premier Vice-président du Pôle métropolitain, comme représentant du Pôle métropolitain du Genevois français qui siègera au sein de la commission consultative officielle pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et le représentant désigné, à poursuivre toute formalité administrative qui serait nécessaire pour la mise en place de cette commission.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/05/22

Publié ou notifié le 30/05/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Metropolitan Area of the French Genevois (Pôle Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
LE SYANE

Séance du 24 mai 2022

N° CS2022-25

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 21
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 mai 2022

Secrétaire de séance : Denis MAIRE

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ – M. Serges BEL, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER

- Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND – Mme Cl

Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Gabriel DOUBLET - M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – m. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYANE

Le Genevois français est labellisé « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) depuis 2015. Les collectivités membres du Pôle métropolitain se sont ainsi engagées à produire plus d'énergies locales et renouvelables qu'elles n'en consomment, ce qui implique une plus grande sobriété et efficacité énergétiques. Depuis 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne et anime la construction des Plans d'actions Climat, Air, Energie (PCAET) de ses 8 intercommunalités membres. Ces plans d'actions sont de véritables outils opérationnels pour mettre en œuvre la transition écologique du bassin de vie.

A l'échelle transfrontalière, depuis 2020, le Pôle métropolitain est engagé dans le projet « Grand Genève en Transition ».

Le Syane, est un « Syndicat mixte ouvert » ayant actuellement pour adhérents, le Département de la Haute-Savoie, les communes de la Haute-Savoie et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Le Syane, acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, agit depuis plus de 10 ans en faveur de la transition énergétique et numérique, à travers ses actions sur les réseaux et de nombreux services associés. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Doté de 7 compétences statutaires, le Syane est autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz. Il intervient également sur l'éclairage public et urbain, les réseaux de chaleur et de froid, la production et la distribution d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, les bornes de recharge pour véhicules électriques, et mobilité propre, le déploiement de la fibre optique et les services numériques.

Le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane ont souhaité renforcer leur partenariat pour accélérer la transition énergétique, en premier lieu par un encouragement à la sobriété et la maîtrise des consommations, mais aussi en permettant d'augmenter et d'accélérer la production des énergies renouvelables.

La présente convention cadre définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane. Elle vise à :

- la mise en place d'un contrat chaleur renouvelable ;
- le partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique ;
- la mise en place d'un cadre de collaboration avec les collectifs citoyens de production d'énergie renouvelable ;
- l'accompagnement des collectivités à la gestion de l'éclairage urbain, notamment dans le cadre de l'opération « La nuit est belle ! ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les termes de la présente convention cadre entre le Syane et le Pôle métropolitain du Genevois français
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le document et à engager toutes les procédures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/05/22

Publié ou notifié le 30/05/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropolitain du Genevois Français (M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or a historical figure, holding a scale and a sword. The text 'Le Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter of the seal, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2022-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOULIS – M. Claude
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 21 avril 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Comité syndical du 21 avril 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Metropolitan Council of Geneva (Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure, likely a personification of Justice or Liberty, holding a scale and a sword. The text around the seal reads 'Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

APPROBATION DES
COMPTES DE
GESTION 2021

N° CS2022-27

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Madame la comptable a dressé le compte de gestion 2021 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

APPROBATION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2021

N° CS2022-28

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

Mme Claire CHUINARD – M. C. MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Présentation est faite du compte administratif 2021 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Compte Administratif Principal M 14						
Résultats reportés		739 096.26	32 411.23		32 411.23	739 096.26
Opérations de l'exercice	3 451 173.26	3 514 202.75	48 332.66	97 632.18	3 499 505.92	3 611 834.93
TOTAUX	3 451 173.26	4 253 299.01	80 743.89	97 632.18	3 531 917.15	4 350 931.19
Résultats de clôture		802 125.75		16 888.29		819 014.04
Restes à réaliser			76 794.06		76 794.06	
TOTAUX CUMULES		802 125.75	59 905.77			742 219.98
RESULTATS DEFINITIFS		802 125.75	59 905.77			742 219.98

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 63 029.49 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2020 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de 742 219.98 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

AFFECTATION DES
RESULTATS

N° CS2022-29

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. C
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2021 en excédent de fonctionnement :

- 802 125.75 €

Résultat cumulé au 31.12.2021 en excédent d'investissement :

- 16 888.29 euros

Restes à réaliser 2021 en investissement : - 76 794.06 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 742 219.98 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 59 905.77 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 sur le Budget supplémentaire 2022 suivant la proposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

ADOPTION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2022

N° CS2022-30

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. C
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Président ainsi que les Vice-Présidents présentent à l'Assemblée un point de situation quant à l'avancement de la feuille de route politique du mandat 2020-2026.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du Budget Principal supplémentaire 2022.

Ce dernier s'équilibre :

- en fonctionnement à
 - DEPENSES : 1 084 013.98 euros
 - RECETTES : 1 084 013.98 euros
- et en investissement à
 - DEPENSES : 172 794.06 euros
 - RECETTES : 172 794.06 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal supplémentaire 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE 2021
DU POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANCAIS

N° CS2022-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

• Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. C
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS

Dans le prolongement des précédentes éditions, le rapport d'activité 2021 sera publié sous format numérique (site web).

Malgré une poursuite de la pandémie et des mesures sanitaires, l'année 2021 aura démontré l'émergence de nouveaux besoins et nouvelles problématiques, dont la résolution ne peut s'envisager qu'à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier. Le Pôle métropolitain s'était ainsi montré à plusieurs reprises force de proposition auprès des partenaires suisses et français, pour la mise en place et le maintien de mesures liées au télétravail frontalier (passage frontière, télétravail, etc.), prolongé jusqu'au 30 juin 2022 et à la gestion de la crise tenant compte de la notion de bassin de vie transfrontalier.

La signature du projet d'agglomération de 4^{ème} génération en juin 2021 aux côtés des 7 autres partenaires du Grand Genève a permis à plusieurs projets essentiels au Genevois français d'être proposés au cofinancement de la Confédération. Une remise officielle du Projet d'agglomération aux autorités fédérales a été organisée pour la première fois, le 8 juin 2021.

Fil directeur du mandat 2020-2026, la transition écologique se retrouve désormais dans toutes les thématiques traitées et s'est traduite à l'échelle du Grand Genève, par la démarche Grand Genève en Transition, la préparation des Assises européennes de la transition énergétique, La Nuit est belle ainsi que le déploiement d'une consultation à l'échelle transfrontalière qui permettra de compléter notre réflexion pour une agglomération décarbonée en 2050.

L'adoption de la Charte mobilité du Genevois français a permis le lancement d'une nouvelle phase devant permettre de déterminer le périmètre, les modalités d'organisations et de financement d'une Autorité organisatrice commune aux EPCI volontaires au 1er janvier 2025. Les incitations au covoiturage combinées au déploiement continu de l'autopartage CITIZ illustrent la volonté du Pôle métropolitain d'aller vers des transformations profondes dans la mobilité du quotidien et dans l'aménagement de notre territoire.

2021 aura vu également la poursuite de services et démarches telles que la Cité des métiers du Grand Genève et Grand Forma pour l'orientation et la formation, ainsi que le lancement de la préfiguration d'un SCOT métropolitain, de la démarche « Entrez dans la boucle » pour une économie circulaire du Genevois français, et des actions culturelles telles que l'exposition photographique itinérante dans plus de 30 communes du Grand Genève.

Le rapport d'activité 2021 sera diffusé au cours du mois de juillet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20220701-CS2022_32-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 01/07/22
Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

ADOPTION DU
REFERENTIEL M57

N° CS2022-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

- Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

- Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

**Mme Claire CHUINARD – M. C
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

ADOPTION DU REFERENTIEL M57

Rappel du contexte réglementaire et institutionnel :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui a été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. (M14)

Monsieur le Président propose de bien vouloir approuver le passage du Pôle métropolitain du Genevois français à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

VU - L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU - L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU - L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU le souhait du Pôle métropolitain du Genevois français d'anticiper le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

VU l'avis favorable du Comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

MISE EN PLACE DU
FONDS
METROPOLITAIN
POUR LA CULTURE

N° CS2022-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

• Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

Mme Claire CHUINARD – M. C. MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

MISE EN PLACE DU FONDS METROPOLITAIN POUR LA CULTURE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°CS2022-03 relative à l'adoption du Budget primitif 2022 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après ;

Le cadre d'action du Pôle métropolitain du Genevois français, qui a été réaffirmé avec l'approbation de la feuille de route politique du mandat 2020-2026, s'articule autour de quatre axes :

- Agir ensemble pour maîtriser notre avenir (lien commune -EPCI-Pôle métropolitain)
- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Construire la transition écologique, fil directeur du mandat
- Révéler un « vivre ensemble frontalier » grâce à la culture qui se traduit par la valorisation des actions menées sur le territoire du Genevois français et du Grand Genève.

Au regard de cet enjeu, la commission culture du Pôle métropolitain a proposé, à l'issue de sa séance du 14 avril dernier, de mettre en place un fond métropolitain destiné à valoriser des actions culturelles portées par des collectivités locales ou des associations. A cet effet, une enveloppe financière de 60 000 € a été prévue avec le vote du Budget principal 2022.

Les porteurs de projets devront dans un premier temps répondre à un appel à projets qui sera lancé le 4 juillet 2022. Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 15 octobre 2022 puis analysés par les membres de la Commission culture le 18 octobre, au regard des quatre critères listés ci-dessous.

Les résultats de cette analyse seront présentés aux membres du Bureau le 4 octobre prochain pour avis, puis l'attribution de la répartition des fonds sera soumise au vote du Comité syndical le 17 novembre 2022.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU FONDS METROPOLITAIN

- Critère n°1 (obligatoire) : Echelle intercommunale

Le fonds métropolitain pourra être attribué à un projet qui sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain. Il s'agira de :

- o Favoriser les échanges entre collectivités locales, intercommunalités et communes, actives en matière de culture, pour une cohésion et un meilleur équilibre entre les territoires (partage d'équipements, connaissance des publics, mutualisation des ressources, etc.) ;
- o Être à plusieurs pour mieux organiser des partenariats et des événements ;

- Être à plusieurs pour mieux identifier les réseaux d'actions ;
- Les projets portés par des associations devront se déployer de manière identique, sur des communes d'intercommunalités différentes.

- **Critère n°2 : Echelle transfrontalière**

A travers ce critère, l'objectif est d'intensifier la coopération culturelle transfrontalière, entre des partenaires de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

Partant du principe que la culture contribue activement au développement de la cohésion territoriale des territoires transfrontaliers, les projets transfrontaliers devront :

- Tendre vers une intensification progressive de la coopération culturelle transfrontalière, via des créations conjointes, le développement et la valorisation d'activités et de produits culturels transfrontaliers ou encore par la mise en réseau entre les acteurs (mutualisation des ressources) ;
- Une priorité sera attribuée aux acteurs locaux dont les projets se situent à l'échelle des deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et des cantons de Genève et Vaud.

- **Critère n°3 (obligatoire) : Création et innovation**

- Privilégier les projets innovants, s'adaptant aux nouvelles réalités et à de nouvelles pratiques des publics ;
- Apporter un soutien à des artistes émergents, ou à des actions destinées à des publics éloignés ou empêchés ;
- Favoriser la création de partenariats entre acteurs publics et privés à l'échelle transfrontalière du Grand Genève. Oser des partenariats qui font évoluer les disciplines en s'ouvrant sur d'autres formes ;
- Réunir des milieux artistiques différents autour d'enjeux communs ;
- Mettre en œuvre l'intelligence collective.

- **Critère n°4 : Transition écologique**

Il s'agira ici d'encourager les efforts s'inscrivant dans une démarche progressive pour des projets qui :

- tisseront des liens avec les enjeux climat-énergie-air ;
- mobiliseront des acteurs pour co-construire cette transition écologique, dans une démarche commune.

Les projets engageant des actions concrètes dans le sens de la décarbonation seront privilégiés. Ce point sera analysé au regard de la progression de la démarche/action envisagée.

Si les critères n°1 et n°3 sont obligatoires, le cumul des autres critères est facultatif.

CONSTITUTION DU DOSSIER PRESENTE PAR LES PORTEURS

Le dossier du porteur de projet devra comporter les éléments suivants :

1. Une présentation des enjeux et du contexte dans lequel s'inscrit l'action culturelle
2. Un descriptif du projet
3. Une présentation des partenaires et/ou co-acteurs du projet
4. Un budget prévisionnel équilibré (moyennant à minima 20% d'autofinancement)
5. Un argumentaire justifiant que le projet répond à minima aux critères n°1 et n°3 qui sont obligatoires
6. Toute annexe apportant des informations complémentaires pertinentes à la compréhension du projet

Devront être annexés :

- Pour les Associations :
 - Les statuts et la composition des instances
 - Le bilan financier de l'année N-1
 - Le procès-verbal approuvant la candidature à l'appel à projet lancé par le Pôle métropolitain

- Pour les collectivités publiques :
 - o La délibération approuvant la candidature de la collectivité à l'appel à projet lancé par le Pôle métropolitain.

MISE EN ŒUVRE DU FONDS METROPOLITAIN

A l'issue de la décision du Comité syndical approuvant l'attribution du fonds métropolitain aux porteurs de projets sélectionnés, une convention de financement sera mise en place entre le Pôle métropolitain du Genevois français et chaque porteur de projet.

Cette convention, dont le modèle est joint en annexe de la présente délibération, précisera :

- les modalités de versement de la dite subvention attribuée par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- les engagements du porteur de projet, notamment en matière de réalisation et de communication.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du fonds métropolitain dans la limite des crédits prévus au Budget principal 2022 ;
- **APPROUVE** les critères d'attribution du fonds métropolitain ;
- **ADOpte** le projet de convention de financement type (ci-annexée) entre le porteur de projet sélectionné et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions de financement avec les porteurs de projets qui auront été préalablement sélectionnés par le Comité syndical ainsi que tout document afférant à la mise en œuvre de ce fonds métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 01 juillet 2022

CONVENTION
RELATIVE A LA
MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE SIG DU
PAYS DE GEX
AGGLO POUR LE
POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Hubert BERTRAND – M. François DEVILLE –
M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER –
M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET – M. Philippe MONET – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis
LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de
M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir
à M. Christophe SONGEON – Mme Carole VINCENT
donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane
VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

• Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme
Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER –

N° CS2022-35

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 19
Pouvoirs : 4

**Mme Claire CHUINARD – M. C
MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick
ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL
– M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT –
M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane
VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT –
M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET**

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG DU PAYS DE GEX AGGLO POUR LE POLE METROPOLITAIN

Préambule

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020 ;

Vu la convention relative au renouvellement de ce partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur la période du 22 juin 2020 au 22 juin 2021, pour une durée d'un an, reconductible ;

Vu la reconduction effectuée pour la période du 22 juin 2021 au 22 juin 2022, en date du 11 juin 2021 ;

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition écologique, économie) ;

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment avec le Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) et l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées ;

Il est proposé de convenir de la présente convention de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain en augmentant de 0,4 à l'équivalent d'un 0,5 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La présente convention porte sur une durée de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 37 500 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention ci-annexée ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 01/07/22

Publié ou notifié le 01/07/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head.